

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÉVOIS ET LARZAC

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 AVRIL 2026  
-----

numéro
CC_260409_2

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril,

Le Conseil communautaire, dûment convoqué le trois avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Frédéric ROIG.

nombre de membres	
en exercice	58
présents	55
exprimés	58
vote	
pour	58
contre	0
abstention	0

Présents :

Tom BRIERE, Michel COMBES, Martine BAÏSSET, Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Sonia ROMERO, Anne SENESI, Jean Michel BRAL, Jean TRINQUIER, Alain VIALA, Jean-Marc QUISSOL, Daniel FABRE, Joana SINEGRE, Damien ROUQUETTE, Françoise CAUVY, Frédéric CARO, Noura AIDA, David BOSCH, Marie-Pierre CAUMES, Jérôme BROL, Corinne FRASQUET, Magali STADLER, Florian VIRE, Marie-Hélène CLAYEUX, Nathalie ROCOPLAN, Christophe ROMO, Frédéric ROIG, Antoine GOUTELLE, Bertrand CANNEAU, Félicien VENOT, Cyril BOURGADE, Romain WOUTERS, Anne-Marie FABRE, Mickael GALEOTE, Clément THERY, Sophie PRADEL, Pierre-Paul BOUSQUET, Sandrine TONON, Philippe BERLENDIS, Ludovic CAMPLO, Hélène GASTAND, Marybel THOMAS-MARTINEZ, Daniel VALETTE, Guy CAVAILLE, Fadhila BENAMMAR-KOLY, Christian BELLAS, Guylène BOYER-ALIBERT, Jean-Luc REQUI, Gilles CASTANIER, Jean-Laurent MERCADIER, Julien PRADEL, Mohamed REMMACH, Claude LAATEB, Jean-Marc SAUVIER.

Absents avec pouvoirs :

Jérôme CLARISSAC à Jean TRINQUIER, Stanley GERMANY à Hélène GASTAND, Rahma BENFERHAT à Jean-Laurent MERCADIER.

<b>OBJET :</b>	<b>Lecture de la charte de l' élu local</b>
----------------	---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L5211-6,

**CONSIDÉRANT** que lors de la première réunion du conseil communautaire, le Président doit donner lecture de la charte de l' élu local et remettre aux conseillers communautaires une copie de la charte de l' élu local et du chapitre III du présent titre,

**Où l'exposé de Frédéric ROIG et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :**

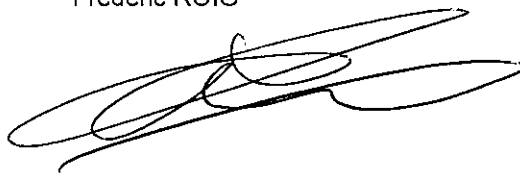
- **ARTICLE 1 : PREND ACTE** la charte de l' élu(e) local(e),

- **ARTICLE 2 : DIT** que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés et publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Pour extrait certifié conforme au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture  
34-200017341-20260409-Imc124545-AU-1-1  
Date de télétransmission : 13/04/26  
Date de publication : 15/04/2026  
Date de notification aux tiers :  
Moyen de notifications aux tiers :

Le neuf avril deux mille vingt-six  
Le Président,  
Frédéric ROIG



*Je certifie, sous ma responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois, à compter de la notification : le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

